

L'AIGLE BOTTÉ *AQUILA PENNATA* NICHE DANS L'ARRIÈRE-CÔTE

Francis CHIONO

Découverte

J'ai cherché depuis un certain temps déjà à prouver la reproduction de cette espèce dans notre département, notamment dans l'Arrière-Côte, où les milieux sont comparables aux secteurs de Saône-et-Loire où ils nichent presque les uns sur les autres. Chaque année, ce rapace discret faisait l'objet de quelques observations, parfois répétées sur un secteur plus ou moins large, laissant supposer un cantonnement et donc une nidification, mais sans que personne n'ait jamais pu démontrer cette dernière de façon certaine. En 2011, je poursuivais mes recherches sans grand succès, quand deux de mes collègues de l'ONF me laissaient des messages autour du 14 août pour me signaler des jeunes rapaces piaillant sur deux aires en forêt. Intrigué par ces informations, d'autant plus que l'Aigle botté avait été plusieurs fois noté sur les zones indiquées (Bouilland, Savigny-les-Beaune, Pernand-Vergerlesse, Echevronne et Fussey), je décide donc de me rendre sur place sans tarder.

Sur la première aire, située sur l'Arrière-Côte de Nuits et de Beaune, j'observe au pied de l'édifice des fientes et de nombreux restants de proies (grives *Turdus sp.*, corvidés *Corvus sp.*, pigeons *Columba sp.*, Buse variable *Buteo buteo*...) mais pas – ou plus – de jeune aigle. Continuant mes recherches, je finis quand même par entendre les cris caractéristiques et même à observer furtivement un individu.

Pour le deuxième site, situé sur l'Arrière-Côte de Gevrey-Chambertin, j'entends cette fois les cris d'un jeune avant de découvrir l'aire. C'est d'ailleurs en suivant celui-ci que je finis par découvrir le nid, lui aussi jonché de restes de proies, mais aussi d'un jeune Aigle botté mort.

Milieu de nidification

Les deux aires se trouvaient sur une fourche près du tronc sur des Hêtres, de 10 à 18 mètres de haut. Pour l'un aux trois quarts de la pente dans du taillis sous futaie de Hêtres, pour l'autre sur une bosse à proximité d'une prairie, en bord d'une plantation de résineux adultes.

Statut en Côte-d'Or

Mis à part quelques secteurs de l'Arrière-Côte et de l'Auxois concentrant nombre de mentions de l'aigle, celles-ci semblent réparties de manière assez uniforme sur le territoire du département. Ses territoires, présumés très vastes, expliquent peut-être cela. Probablement par manque de pression d'observation, le Châtillonnais fait réellement défaut, alors que des biotopes pourraient sembler favorables... ce qui n'est pas le cas du val de Saône, logiquement déserté par le rapace.

Bien qu'on ne puisse pas dire que les deux aires occupées en 2011 l'aient été dans des secteurs surprenants, il apparaît néanmoins que les environs immédiats des sites de reproduction n'aient pas fait preuve de beaucoup d'observations d'Aigles bottés ces dernières années, si bien qu'il aurait été difficile de cibler une zone précise « suspectée » de nidification. Preuve en tout cas de la discrétion de l'espèce.

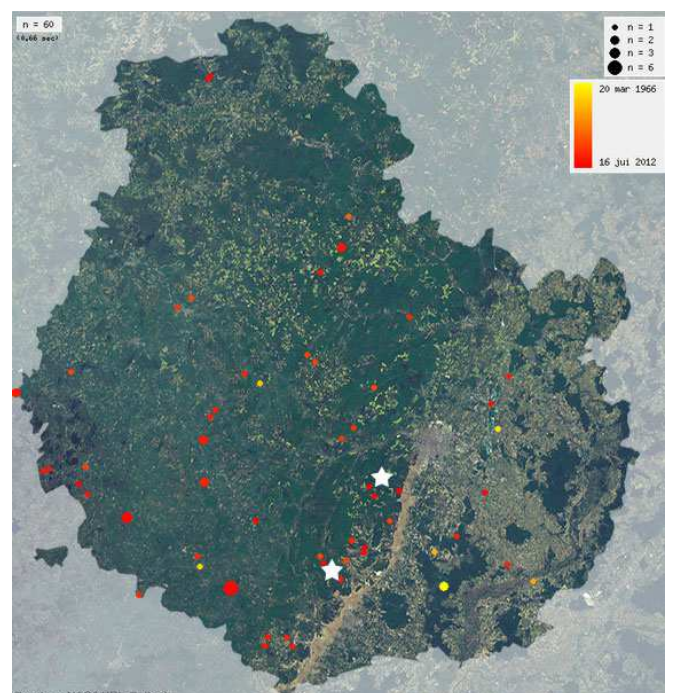


Figure 1 : observations d'Aigle botté en Côte-d'Or depuis 1966 (n=66) et emplacements approximatifs des deux aires découvertes en 2011 (étoiles blanches)

Conclusion

L'Aigle botté fait donc bel et bien partie de l'avifaune nicheuse de Côte-d'Or. Les ornithologues s'en doutaient, désormais c'est certain, et dans la région suspectée, l'Arrière-Côte. L'année 2012 sera moins florissante pour les deux sites connus : la première aire est tombée en avril suite à un coup de vent et n'a pas été reconstruite. Je n'y ai pas observé d'Aigle botté aux alentours. Quant à l'autre, malgré l'observation d'un oiseau, l'aire fut occupée par un autre rapace forestier, l'Autour des palombes *Accipiter gentilis*. Afin de découvrir d'autres nids, j'ai demandé à mes collègues fin 2011 de me noter la présence de grosses aires en forêt lors des martelages

pour les vérifier ultérieurement. J'ai eu de nombreux retours mais mes prospections durant l'été 2012 n'ont pas été concluantes (mauvaise année pour l'Aigle botté et un manque de temps pour le faire). Je continuerai l'année prochaine et relancerai mes collègues dans cette démarche de recensement.

J'invite ainsi les observateurs connaissant des aires à en informer la LPO Côte-d'Or, afin que des contacts soient pris avec les gestionnaires de ces forêts pour adopter les mesures de protection s'imposant et éviter les problèmes de destruction ou de dérangements qui pourraient nuire à la reproduction de cet aigle si rare en Côte-d'Or.